



## Couple non marié qui doit payer lors d'un jugement au tribunal

Par **Mebe**, le **22/03/2018** à **08:30**

Bonjour,

Mon conjoint à acheté une maison avec son ex compagne.

Ils ont fait appel à une entreprise pour refaire leur fenêtre l'entreprise a arrêté les travaux du jour au lendemain. 2 ans plus tard un huissier vient chez nous pour une convocation au tribunal

Mon conjoint doit régler 2000€ à l'entreprise ce qu'il fait.

le contrat était au nom de mon conjoint et de son ex mais il n'y a que lui qui à été convoqué.

Quelle sont les mesures qu'il peut engager pour que son ex paye la moitié?

(Elle refuse de payer )

Je trouve beaucoup d'article de loi mais ce sont pour les couples marié

Par **Visiteur**, le **22/03/2018** à **09:26**

Bonjour,

"acheté une maison avec son ex compagne" trop vague; quelles ont été les modalités de cet achat ? Foncières et financières ? Le contrat de ? réfection des fenêtres ? Là aussi faudrait savoir comment cela a été rédigé ?

Par **fabrice58**, le **22/03/2018** à **09:36**

Si le nom de l'ex n'est ni sur le contrat n sur la facture, aucun espoir de la forcer à payer.

Par **Mebe**, le **22/03/2018** à **10:26**

Merci pour vos réponses alors le contrat des fenêtres est au 2 noms

la maison à été vendu y a 2ans environ...

Par **Visiteur**, le **22/03/2018** à **10:34**

et les coordonnées bancaires ? Quel compte ?

Par **Mebe**, le **22/03/2018** à **10:44**

C'était un compte en commun qui est aujourd'hui clôturé

Par **youris**, le **22/03/2018** à **18:05**

bonjour,

si le contrat a été signé par les concubins (et non conjoints), il y a sans doute solidarité.  
dans ce cas, le créancier (l'entreprise) peut demander le paiement à n'importe lequel des concubins.

celui qui a payé, pourra se retourner contre l'autre pour demander à être remboursé de la moitié.

salutations